



Caristes, tractoristes = charges lourdes pour PSA



Lors du CHSCT Extraordinaire du 18 septembre 2017, la direction annonce au membres CHSCT, une baisse d'effectif de CPL d'environ 700 salariés.

En effet, la direction fait un retour en arrière d'une 20aine d'années, en rattachant, dès juillet 2018, les postes de CPL aux unités de montage et ferrage.

Seuls les caristes des quais jusqu'au prélèvement du cross-dock resteront encore dans l'unité CPL.



Mais jusqu'à quand ?

La direction ne cache pas sa volonté de soustraire l'activité, mais pas dans l'immédiat : « Les effectifs sont encore trop élevés, et il y a trop de restrictions médicales... ».

"Sochaux 2022" se prépare, mais comme nous l'avons déjà annoncé, en supprimant à terme un maximum de postes et donc d'effectifs, tout cela pour dégager encore plus de profits

Sous cette forme, il sera compliqué pour les caristes et tractoristes de refuser d'aller sur Montage ou Ferrage puisqu'ils y seront rattachés d'office.

Nous avons soulevé plusieurs inquiétudes :

- Cette annonce n'est pas faite pour rassurer les salariés de CPL sur leur avenir professionnel.
- Avec cette réorganisation, les caristes et tractoristes seront amenés, un jour à retourner sur les lignes de productions sans qu'on leur laisse le choix.
- 700 salariés de plus dans les unités de Montage et Ferrage, ce qui va encore poser des difficultés supplémentaires aux élus CHSCT du Montage pour effectuer leur mission.
- La dégradation des conditions de travail des salariés.
- La dégradation de la santé des salariés...



Quel rapport avec les ordonnances Macron ?

PSA n'a pas attendu les ordonnances Macron pour licencier massivement les salariés, la différence avec les ordonnances

est de taille, puisque désormais PSA saura d'avance ce que va lui coûter un licenciement, et les salariés ne sauront plus pourquoi ils sont licenciés, puisque les motifs ne seront plus obligatoirement notifiés dans la lettre envoyée aux salariés.

Les élus CGT ne cessent de revendiquer, afin d'améliorer nos conditions de travail, de protéger la santé des salariés, et de leur garantir un niveau de vie minimum :

- ✓ **Le maintien de nos emplois, et de nouvelles embauches en CDI PSA,**
- ✓ **L'embauche des intérimaires qui le souhaitent en CDI PSA et non en CDI I, afin de répartir les charges de travail,**
- ✓ **Afin de garantir un emploi à tous les salariés, la création de postes adaptés aux salariés ayant des problèmes de santé, aux salariés handicapés, aux femmes.**
- ✓ **L'ouverture du plan sénior à tous les salariés OPUPEP de CPL justifiant des années nécessaires, et pas seulement aux salariés en situation de handicap reconnu, ou ayant des problèmes d'employabilité.**
- ✓ **Une augmentation de salaire de 400€, les salariés viennent travailler pour vivre mais ne vivent pas pour travailler.**



Venez nous rejoindre !

Bulletin de contact et de syndicalisation	
Je souhaite :	
<input type="checkbox"/> Prendre contact	Nom : Prénom :
<input type="checkbox"/> Me syndiquer	Adresse :
	Code postal : Ville :
	Email : Tél. :
	Catégorie professionnelle :
	Ingénieur - Cadre - Employé - Technicien - Agent de Maitrise
	03 81 94 25 90
	cgtpsa.sochaux@laposte.net
	3 rue de Pontarlier - 25600 SOCHAUX